



LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du bureau

du 10 septembre 2015

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille quinze, le 10 septembre, à 17 heures 45, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni salle 004, espace Saint-Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,
Date de la convocation du Bureau : 03/09/2015

ETAIENT PRESENTS :

BOU : Mme Nicole WOJCIK
CHANTEAU : M. Jannick VIE
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET
MARDIE : M. Christian THOMAS
ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN , M. Philippe LELOUP , Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. François LAGARDE , Mme Béatrice BARRUEL
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS
SEMOY : M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER donne pouvoir à M. Christian THOMAS
INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU
ORLEANS : M. Olivier CARRE donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL, M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENault
OLIVET : M. Hugues SAURY
ORLEANS : M. Michel MARTIN
ORMES : M. Alain TOUCHARD
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN

Mme Nicole WOJCIK remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	29
Nombre de délégués en exercice	29
Quorum	15



ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 25 juin 2015.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 25 juin 2015.

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Aménagement économique – Action foncière – Commune de Boigny-sur-Bionne – Parc Technologique Orléans-Charbonnière – ZAC n°4 (lot 2 - îlot 1) – Vente d'un terrain – Approbation de la promesse de vente, du cahier des charges de cession de terrain et de l'acte de vente à passer avec la société Lemken France

Le bureau a :

- décidé la vente du terrain cadastré section A numéro 1719, soit le lot 1 de l'îlot 1 de la ZAC 4 du parc technologique Orléans-Charbonnière situé sur la commune de Boigny-sur-Bionne au profit de la société Lemken France, ou toute société qui s'y substituerait pour porter l'opération envisagée, moyennant le prix de 893 936,25 € HT et 1 060 539,48 TTC payable en deux échéances, les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,

- autorisé l'acquéreur à prendre possession des lieux pour démarrer les travaux envisagés dès la signature de la promesse de vente sous réserve de la mise en place d'une caution bancaire garantissant le paiement du prix,

- autorisé Monsieur le Président à signer la promesse de vente, le cahier des charges et l'acte de vente correspondants ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune d'Orléans (quartier de La Source - Grand Projet de Ville – ZAC les Allées de La Source) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition

Le bureau a :

- approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune d'Orléans pour les ouvrages situés dans le quartier de La Source - Grand Projet de Ville – ZAC les Allées de La Source,

- autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal.

ASST 02 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune d'Ormes – Lotissement Jallet (rue de la Borde et chemin de l'Ormage) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition

Le bureau a :

- approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune d'Ormes pour les ouvrages situés dans le lotissement Jallet (rue de la Borde et chemin de l'Ormage),

- autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal.



VILLES ET TERRITOIRES DURABLES

VTD 01 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-de-Braye - (Eco-quartier programme " Eclo ") - Acquisition en VEFA de 15 logements sociaux (11 PLUS 4 PLAI) - Octroi de 11 agréments, attribution de 3 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM France Loire

Le bureau a :

Au titre des 11 logements en PLUS :

- approuvé l'attribution de 11 agréments PLUS à la SA HLM France Loire dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 11 logements, situés 50 et 56 avenue Pierre et Marie Curie à Saint-Jean-de-Braye,
- approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 15 028,65 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM France Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 580 603,76 € TTC pour permettre la construction de 11 logements PLUS, situés 50 et 56 avenue Pierre et Marie Curie à Saint-Jean-de-Braye,
- approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM France Loire concernant les 11 logements locatifs sociaux financés dans le cadre d'un PLUS,

Au titre des 4 logements en PLAI :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 28 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM France Loire, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 441 433,95 € TTC pour permettre la construction de 4 logements PLAI situés 50 et 56 avenue Pierre et Marie Curie à Saint-Jean-de-Braye,
- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 21 360 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM France Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 441 433,95 € TTC pour permettre la construction de 4 logements PLAI situés 50 et 56 avenue Pierre et Marie Curie à Saint-Jean-de-Braye,
- approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM France Loire concernant les 4 logements locatifs sociaux financés dans le cadre d'un PLAI,
- autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer les documents relatifs à l'opération.

VTD 02 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-de-Braye (ZAC du Grand Hameau - bd Emile Bernon) - Construction de 40 logements sociaux PLS - Octroi de 40 agréments à la SA HLM France Loire.

Le bureau a :

- approuvé l'octroi de 40 agréments pour 1 prêt PLS à la SA HLM France Loire, dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 40 logements collectifs situés boulevard Emile Bernon, à Saint-Jean-de-Braye, ZAC du Grand Hameau,
- autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer les documents relatifs à l'opération.

VTD 03 - Habitat-Logement - Commune de Chécy (Leclerc/de Gaulle - rue du Maréchal Leclerc et rue du Général de Gaulle) - Construction de 16 logements sociaux (12 PLUS et 4 PLAI) - Octroi de 12 agréments et attribution de 3 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec LogemLoiret

Le bureau a :

Au titre des 12 logements en PLUS :

- approuvé l'attribution de 12 agréments PLUS à LogemLoiret dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 12 logements, situés rue du maréchal Leclerc et rue du général de Gaulle à Chécy,



☐ approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 23 706,90 € au titre de la Communauté d'agglomération à LogemLoiret sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 682 783,40 € TTC pour permettre la construction de 12 logements PLUS, situés rue du maréchal Leclerc et rue du général de Gaulle,

- approuvé la convention de cofinancement à passer avec LogemLoiret concernant les 12 logements locatifs sociaux financés dans le cadre d'un PLUS,

Au titre des 4 logements en PLAI :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 28 000 € au titre des crédits délégués à LogemLoiret, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 453 998,71 € TTC pour permettre la construction de 4 logements PLAI situés rue du maréchal Leclerc et rue du général de Gaulle à Chécy,

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 21 360 € au titre de la Communauté d'agglomération à LogemLoiret sur une assiette prévisionnelle d'opération de 453 998,71 € TTC pour permettre la construction de 4 logements PLAI situés rue du maréchal Leclerc et rue du général de Gaulle,

- approuvé la convention de cofinancement à passer avec LogemLoiret concernant les 4 logements locatifs sociaux financés dans le cadre d'un PLAI,

- autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer les documents relatifs à l'opération.

VTD 04 - Habitat-Logement - Commune de Mardié (Les jardins de Miromesnil - chemin de la Durandière/chemin de la Folie) - Acquisition en VEFA de 8 logements sociaux (6 PLUS, 2 PLAI) - Octroi de 6 agréments et attribution de 3 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM Vallogis

Le bureau a :

Au titre des 6 logements en PLUS :

- approuvé l'attribution de 6 agréments PLUS à la SA HLM Vallogis dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 6 logements, situés à l'angle des chemins ruraux de la Durandière et de la Folie à Mardié – lotissement « les Jardins de Miromesnil »,

- approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 15 120 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Vallogis sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 138 467 € TTC pour permettre la construction de 6 logements PLUS, situés à l'angle des chemins ruraux de la Durandière et de la Folie à Mardié – lotissement « les Jardins de Miromesnil »,

☐ approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Vallogis concernant les 6 logements locatifs sociaux financés dans le cadre d'un PLUS,

Au titre des 2 logements en PLAI :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 14 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM Vallogis, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 379 489 € TTC pour permettre la construction de 2 logements PLAI situés à l'angle des chemins ruraux de la Durandière et de la Folie à Mardié – lotissement « les Jardins de Miromesnil »,

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 10 680 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Vallogis sur une assiette prévisionnelle d'opération de 379 489 € TTC pour permettre la construction de 2 logements PLAI situés à l'angle des chemins ruraux de la Durandière et de la Folie à Mardié – lotissement « les Jardins de Miromesnil »,

☐ approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Vallogis concernant les 2 logements locatifs sociaux financés dans le cadre d'un PLAI,



- autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer les documents relatifs à l'opération.

VTD 05 - Habitat-Logement - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin (5 et 7 rue des Hauts) - Acquisition en VEFA de 20 logements sociaux (16 PLUS, 4 PLAI) - Octroi de 16 agréments et attribution de 3 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM Vallogis

Le bureau a :

Au titre des 16 logements en PLUS :

- approuvé l'attribution de 16 agréments PLUS à la SA HLM Vallogis dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 16 logements, situés rue des Hauts à La Chapelle-Saint-Mesmin,

- approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 19 240 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Vallogis sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 979 523 € TTC pour permettre la construction de 16 logements PLUS, situés rue des Hauts à La Chapelle-Saint-Mesmin,

- approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Vallogis concernant les 16 logements locatifs sociaux financés dans le cadre d'un PLUS,

Au titre des 4 logements en PLAI :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 28 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM Vallogis, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 560 454 € TTC pour permettre la construction de 4 logements PLAI situés rue des Hauts à La Chapelle-Saint-Mesmin,

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 21 360 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Vallogis sur une assiette prévisionnelle d'opération de 560 454 € TTC pour permettre la construction de 4 logements PLAI situés rue des Hauts à La Chapelle-Saint-Mesmin,

- approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Vallogis concernant les 4 logements locatifs sociaux financés dans le cadre d'un PLAI,

- autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer les documents relatifs à l'opération.

VTD 06 - Habitat-Logement - Commune de Fleury-les-Aubrais (68 rue de Joie) - Construction de 9 logements sociaux (6 PLUS, 3 PLAI) - Octroi de 6 agréments et attribution de 3 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire

Le bureau a :

Au titre des 6 logements en PLUS :

- approuvé l'attribution de 6 agréments PLUS à la SA HLM Immobilière Val de Loire dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 6 logements, situés 68 rue de Joie à Fleury-les-Aubrais,

- approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 6 113 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 629 441€ TTC pour permettre la construction de 6 logements PLUS, situés 68 rue de Joie à Fleury-les-Aubrais,

- approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire concernant les 6 logements locatifs sociaux financés dans le cadre d'un PLUS,

Au titre des 3 logements en PLAI :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 21 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM Immobilière Val de Loire, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 290 221 € TTC pour permettre la construction de 3 logements PLAI situés 68 rue de Joie à Fleury-les-Aubrais,



= approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 16 020 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de : 290 221 € TTC pour permettre la construction de 3 logements PLAI situés 68 rue de Joie à Fleury-les-Aubrais,

- approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire concernant les 3 logements locatifs sociaux financés dans le cadre d'un PLAI,

- autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer les documents relatifs à l'opération.

VTD 07 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (Domaine des 4 tourelles - rue Saint-Michel) - Acquisition en VEFA de 9 logements sociaux (6 PLUS, 3 PLAI) - Octroi de 6 agréments, attribution de 3 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire

Le bureau a :

Au titre des 6 logements en PLUS :

- approuvé l'attribution de 6 agréments PLUS à la SA HLM Immobilière Val de Loire dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 6 logements, situés dans le domaine des 4 Tourelles, rue Saint-Michel à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,

- approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 9 813 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 990 613 € TTC pour permettre la construction de 6 logements PLUS, situés dans le domaine des 4 Tourelles, rue Saint-Michel à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,

- approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire concernant les 6 logements locatifs sociaux financés dans le cadre d'un PLUS,

Au titre des 3 logements en PLAI :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 21 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM Immobilière Val de Loire, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 377 745 € TTC pour permettre la construction de 3 logements PLAI situés dans le domaine des 4 Tourelles, rue Saint-Michel à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 16 020 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 377 745 € TTC pour permettre la construction de 3 logements PLAI situés dans le domaine des 4 Tourelles, rue Saint-Michel à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,

- approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire concernant les 3 logements locatifs sociaux financés dans le cadre d'un PLAI,

- autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer les documents relatifs à l'opération.

VTD 08 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Denis-en-Val (Le Clos de la Croix du Caillot) - Acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux (4 PLUS, 1 PLAI) - Octroi de 4 agréments et attribution de 3 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire

Le bureau a :

Au titre des 4 logements en PLUS :

- approuvé l'attribution de 4 agréments PLUS à la SA HLM Immobilière Val de Loire dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 4 logements, situés rue du Caillot à Saint-Denis-en-Val,



- approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 10 080 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 656 315 € TTC pour permettre la construction de 4 logements PLUS, situés rue du Caillot à Saint-Denis-en-Val,

- approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire concernant les 4 logements locatifs sociaux financés dans le cadre d'un PLUS,

Au titre de 1 logement en PLAI :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 7 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM Immobilière Val de Loire, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 164 200 € TTC pour permettre la construction d'un logement PLAI situé rue du Caillot à Saint-Denis-en-Val,

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 5 340 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 164 200 € TTC pour permettre la construction de 1 logement PLAI situé rue du Caillot à Saint-Denis-en-Val,

- approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire concernant le logement locatif social financé dans le cadre d'un PLAI,

- autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer les documents relatifs à l'opération.

VTD 09 - Loire trame verte - Communes de Saint-Jean-le-Blanc, Orléans et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Réaménagement du sentier des Tourelles et confortement des berges - Marché public de maîtrise d'œuvre n° 2014-04 passé avec le groupement SARL BIOTEC Biologie Appliquée / IN FOLIO PAYSAGISTES - Approbation de l'avant-projet - Fixation du forfait définitif de rémunération - Approbation d'un avenant n° 1

Le bureau a :

- approuvé le dossier d'avant-projet portant sur le réaménagement du sentier des Tourelles traversant les communes de Saint-Jean-le-Blanc, Orléans et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, pour un montant de 465 961,50 € HT soit 559 153,80 € T.T.C.,

- arrêté le montant du forfait définitif de rémunération du groupement SARL BIOTEC Biologie Appliquée / IN FOLIO PAYSAGISTES à la somme de 46 596 € HT, soit 55 915,32 € TTC, calculé dans le respect des termes du marché de maîtrise d'œuvre initial,

- approuvé l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre correspondant,

- autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant n° 1.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Immobilier Logistique - Prise en location d'immeubles - Maison de l'habitat (16 rue Jeanne d'Arc à Orléans)- Passation d'un avenant n°1 au bail commercial

Le bureau a :

- décidé de prendre en location jusqu'au 15 juillet 2016 les locaux situés 16 rue Jeanne d'Arc à Orléans d'une superficie de 294,30 m² comprenant trois emplacements de parkings et un garage extérieur, moyennant un loyer annuel de 50 000 € H.T., des charges annuelles de 5 500 € H.T. et les impôts fonciers,

- décidé de prendre en charge la moitié des travaux sur l'ascenseur pour la mise en conformité ERP représentant la somme de 9 488,50 € H.T. soit 11 386,20 € T.T.C.,

- approuvé l'avenant au contrat de bail correspondant à passer avec la S.C.I.W 14 rue Saint-Pierre à Caen représentée par la société SAFAUR 14 rue Saint Pierre à CAEN,



- autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant au contrat de bail ainsi que les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources humaines - Déplacements d'élus - Attribution de mandats spéciaux

Le bureau a :

- attribué un mandat spécial à Monsieur Christian BRAUX pour son déplacement au CEPRI à Paris, pour participer à un conseil d'administration,
- attribué un mandat spécial à Monsieur François LAGARDE pour son déplacement au salon de l'UTP à Lyon et pour son déplacement au salon de l'ITS à Bordeaux.

Fait à Orléans, le

17 SEP. 2015

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AggLO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.